

Primaire - Secondaire

La scolarisation des élèves intellectuellement précoces

"L'École républicaine de l'intégration doit reconnaître la diversité des talents et des intelligences, dans le cadre d'une culture commune. Elle doit tenir compte des singularités de chaque enfant et adolescent et mieux prendre en compte les besoins spécifiques des élèves en situation d'échec ou de souffrance". Ainsi s'exprimait Jack Lang à l'occasion de la présentation du **rapport consacré à la précocité intellectuelle**, rendu public le 28 mars 2002.

Selon l'auteur de ce rapport, Jean-Pierre Delaubier, inspecteur d'académie du Val-de-Marne, la précocité intellectuelle est une notion tout à fait relative qui se traduit par le fait que les enfants manifestent des capacités intellectuelles nettement supérieures à celles de la moyenne des enfants de leur âge. Le seuil de quotient intellectuel (QI) au-delà duquel on peut parler de précocité se situant à 130, on estime que **2,3 % de la population scolaire peut être considérée comme intellectuellement précoc**e, soit environ **200 000 élèves entre 6 et 16 ans**.

Des insuffisances marquées dans certains domaines

Environ **un tiers de ces élèves dits précoces ne posent pas de problème particulier** et suivent une scolarité normale. Les autres, en revanche, se trouvent en décalage avec le système éducatif et sont confrontés à des difficultés scolaires : ils s'adaptent difficilement aux situations scolaires (isolement, ennui, agitation...) ; ils ont de très bons résultats dans certains champs d'activité intellectuelle (vocabulaire, lecture...) et des insuffisances marquées dans d'autres domaines (écriture, organisation du travail, capacité à entrer en relation avec l'autre...). Certains se trouvent même dans des situations d'échec lourd révélant, par exemple, des troubles du comportement ou de la personnalité, des perturbations graves dans les apprentissages, ou encore un rejet de l'école pouvant conduire à une déscolarisation. Le cas des élèves précoces met en évidence que des potentialités exceptionnelles peuvent coexister avec des manques et des carences graves et que l'échec scolaire peut naître de cette coexistence.



Des mesures en faveur des élèves intellectuellement précoces

- Pour le ministre, il convient tout d'abord d'**améliorer notre connaissance de ces enfants**, ce qui passe notamment par le lancement d'un programme de recherche sur ce thème et par la réalisation, au sein de la direction de la programmation et du développement, d'études plus précises sur le parcours et le devenir de ces jeunes.

- Il souhaite également que le repérage des élèves précoces s'effectue le plus tôt possible afin de **mettre en œuvre une prévention efficace**. Les enseignants seront sensibilisés aux signes d'alerte, les psychologues scolaires mobilisés et les tests psychométriques diversifiés afin de ne pas se limiter au seul quotient intellectuel.

- En vue de **mieux accompagner les familles**, un point d'accueil pour les familles en recherche de solution sera progressivement mis en place dans chaque inspection académique.

- Afin d'**apporter une réponse aux difficultés rencontrées dès l'école primaire**, certains dispositifs existant devront être mieux utilisés, qu'il s'agisse des réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté (RASED) ou des classes à double ou triple niveaux qui permettent un fonctionnement souple grâce à la présence de plusieurs sections à l'intérieur de la classe et à une organisation pédagogique différenciée. La direction de l'enseignement scolaire va établir des instructions précises sur la façon de tirer au mieux profit de ces classes et sur l'adaptabilité des programmes d'aide personnalisée.

Par ailleurs, le ministre souhaite que les possibilités offertes par l'organisation en cycle soit pleinement utilisée pour adapter le parcours des élèves intellectuellement précoces à leurs besoins.

- On peut aussi envisager, dans certains cas précis, la possibilité de **réduire de 4 à 3 ans la scolarité au collège**.

- **L'intérêt de l'élève doit être suscité** à travers des activités différentes ou des situations plus complexes, ce qui implique le développement des ateliers, du travail d'équipe, une meilleure utilisation des BCD ou encore une utilisation systématique des technologies de l'information et de la communication... Au collège, les parcours scolaires pourront être enrichis grâce aux nouveaux dispositifs comme les classes à projet artistique et culturel, les itinéraires de découverte et les enseignements choisis.

- Il s'agit également d'encourager les établissements, notamment ceux situés en ZEP, à proposer **des dispositifs de différenciation innovants**.

- Dès l'année prochaine, la précocité intellectuelle figurera au programme de la deuxième année d'IUFM afin de **mieux former les enseignants à la prise en charge de la diversité**. Cette dimension devra également être inscrite dans les plans académiques de formation continue.

- Enfin, il faut définir **des stratégies globales et cohérentes**, de la maternelle à l'université, pour répondre aux besoins des élèves à fort quotient intellectuel signalés en difficulté.

